

I. COMMENT S'INSCRIRE A L'ÉCOLE PUBLIQUE A VIC en BIGORRE ?

La scolarisation des enfants à partir de 3 ans des familles résidant à Vic-en-Bigorre est une scolarisation de droit. Pour ceux qui ont entre 2 et 3 ans, elle sera fonction des places disponibles, avec priorité aux enfants des familles habitant Vic-en-Bigorre.

L'inscription par dérogation dépendra des capacités d'accueil des établissements scolaires.

Le dossier d'inscription :

- Peut être retiré à l'accueil de la Communauté de Communes Adour Madiran - Contact : 05.62.31.68.84
- Peut être complété en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Adour Madiran : <http://adour-madiran.fr/>

Pièces à fournir :

- Photocopie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, téléphone) de moins de 3 mois,
- Photocopie du livret de famille,
- Photocopie des certificats de vaccination figurant sur le carnet de santé (sous enveloppe cachetée -> à remettre au Directeur et aux Directrices des écoles et de l'ALSH)

Si les deux parents n'exercent pas conjointement l'autorité parentale, fournir une photocopie des pièces justifiant du titre de responsable légal.

Il appartient aux parents de prendre directement contact avec les Directeurs d'écoles qui les informeront des modalités d'accueil.

II. LES CONTACTS

M. Philippe LAGARDE, Directeur de l'école Pierre Guillard - ☎ 05 62 31 68 76.

Mme HADJERAS Sylvie, Directrice de l'école maternelle du Petit Bois - ☎ 05 62 96 72 90.

Communauté de Communes Adour Madiran, service.enfance@adour-madiran.fr ☎ 05 62 31 68 84

M. Frédéric RÉ, Président de la Communauté de Communes Adour Madiran

Mme Edwige DASSIEU, Coordonnatrice des affaires scolaires et périscolaires de la CCAM – ☎ 05 62 31 68 84

Mme Mélanie MANCHES, Directrice de l'Accueil de Loisirs - melanie.manches@adour-madiran.fr ☎ 06.42.59.54.51

III. L'ÉCOLE MATERNELLE DU PETIT BOIS

Sur le site du Petit Bois, rue Osmin Ricau, l'école maternelle comprend quatre classes et un restaurant scolaire. Les quatre enseignantes sont secondées par des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (A.T.S.E.M.).

Jours et horaires scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h – 12 h et 13h30 – 16h30

Comment accéder à l'école du Petit Bois ?

- À pied ou à vélo, vous pouvez utiliser la rue Françoise Dolto ou la rue Émile Lacassin.
- En voiture, vous pouvez utiliser la rue Françoise Dolto (sens unique, de la crèche vers la maternelle) ou la rue Émile Lacassin.

IV. L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE GUILLARD

L'école Pierre Guillard comprend 9 classes dont une Classe d'Intégration Scolaire (U.L.I.S.) et un Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.).

Jours et horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 11h45 et 13h45 – 16h45

Comment accéder à l'école Pierre Guillard ?

- À pied ou à vélo, privilégiez impérativement la rue Simin Palay.
- En voiture, privilégiez la rue des Minimes.

Des dispositifs interdisent la circulation des véhicules dans la rue des Écoles aux heures d'entrée et de sortie de l'établissement scolaire.

Les parkings des allées du Général de Gaulle et Place du Corps Franc Pommies sont préconisés pour le stationnement avec un cheminement piétonnier par la rue Simin Palay.

V. LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les familles qui souhaitent la réinscription de leurs enfants pourront le faire en déposant le dossier d'actualisation au Centre de Loisirs avant le **5 juillet 2024**. Cette inscription sera validée dès règlement des sommes dues au titre des services consommés en 2023 - 2024.

Seuls les dossiers dûment complétés et comportant l'ensemble des pièces justificatives seront validés.

Les parents des élèves nouvellement inscrits dans les écoles vicquoises auront à se déplacer pour effectuer l'inscription aux services communautaires.

Où s'inscrire ?

Pour les nouvelles familles, les agents du centre de loisirs seront présents pour inscrire les enfants, du lundi 26 au jeudi 29 août 2024 salle informatique de l'école Pierre Guillard de 10h à 12h et de 14h à 18h, sur rendez vous.

Pour la prise de rendez vous :

- Contacter la directrice du centre de loisirs jusqu'au 5 juillet 2024 de 9h à 12h / de 14h à 18h : au **06.42.59.54.51**
- Passé ce délai, contacter l'accueil de la CCAM au **05.62.31.68.84**.

Documents à présenter :

- Une attestation de quotient familial de la caisse attribuant les prestations familiales (CAF, MSA ou régime spécial) datant de moins de 3 mois,
- Photocopies des certificats de vaccination figurant sur le carnet de santé, vaccins obligatoires à jour,
- Une attestation d'assurance (couverture responsabilité civile & individuelle accident) 2024-2025.
- Une photo d'identité.

Pour quels services ? Sur inscription :

- Pour le ramassage scolaire
- Pour les repas au plus tard le jour d'école précédent à 9h (J-2)
- Pour le mercredi matin ou après-midi ou journée avec ou sans repas

Pour quels services ? sans inscription :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH matin et soir avant et après l'école et en pause méridienne) **L'accueil du matin et du soir se font sans réservation**. L'Accueil des enfants débute à compter de 7h le matin et se termine à 19h le soir.

Seuls les services de restauration scolaire et ceux du mercredi sont soumis à la réservation.

L'ACCÈS AU PORTAIL FAMILLE :

Lors de l'inscription aux services, le Portail Famille (via le site officiel de la communauté de communes : <http://adour-madiran.fr/>), vous sera présenté et des codes d'accès vous seront communiqués.

Vous pourrez :

- Réserver ou annuler des prestations prises en compte sous conditions de délai de traitement de l'information et d'organisation du service (J-2),
- Régler les factures par carte bancaire jusqu'au 15 du mois, l'application est inaccessible au-delà du 18.
- Consulter vos comptes, imprimer vos factures,
- Demander la modification ou un complément de données concernant votre enfant.
- Consulter les menus
- Télécharger le règlement intérieur et la plaquette d'informations
- Consulter le programme des activités du mercredi
- Être informé sur les actualités liées aux services périscolaires

Comment réserver durant l'année les prestations des services périscolaires et du mercredi ?

- Via le portail famille
- Par mail à l'adresse : clshvic@adour-madiran.fr
- Au centre de loisirs les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h à 9h et de 17h à 19h
- Par courrier : 3 rue Pierre Trouillé 65500 VIC-EN-BIGORRE

Comment payer ? Les tarifs des services périscolaires et du mercredi :

Chaque début du mois, la facture des services consommés est établie et mise dans le cahier de liaison des enfants par les enseignants et sur le Portail Famille. Elle doit être acquittée avant le 15 de ce même mois.

- **Au centre de loisirs en espèces ou en chèque** : les parents seront accueillis au centre de loisirs pour effectuer les règlements les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 17h à 19h ;
- **Via le Portail Famille par carte bancaire** ;
- **Au Trésor Public de MAUBOURGUET, par titre exécutoire de paiement** lorsque le règlement n'a pas été effectué dans les délais et que les procédures de recouvrement ont été initiées.

**ALSH de Vic en Bigorre : TARIFS DU MERCREDI
POUR LES ENFANTS RESIDANT SUR le TERRITOIRE CCAM**

Tranches Quotient Familial	Mercredi Demi-journée SANS REPAS	Mercredi Journée SANS REPAS	Mercredi Tarifs CANTINE	Mercredi Supplément sortie
0-500	1 €	1,75 €	2,50 €	3 €
501-1000 :	3,25 €	4,25 €		3 €
501-700			3,05€	
701-1000			3,30€	
1001-1200	5,75 €	6,75 €	3,65€	3 €
1201 et plus	7,75 €	8,75 €	3,65 €	3 €

**ALSH de Vic en Bigorre : TARIFS DU MERCREDI
POUR LES ENFANTS RESIDANT HORS TERRITOIRE CCAM**

Tranches Quotient Familial	Mercredi Demi-journée SANS REPAS	Mercredi Journée SANS REPAS	Mercredi Tarifs CANTINE	Mercredi Supplément sortie
0-500	2 €	2,75 €	3,55€	3 €
501-1000 :	4,25 €	5,25 €		3 €
501-700			4,10€	
701-1000			4,35€	
1001-1200	6,75 €	7,75 €	4,75€	3 €
1201 et plus	8,75 €	9,75 €	4,75€	3 €